

Chion-Ducollet – ses partisans et ses opposants

Il est étonnant que cette période de Chion-Ducollet maire, riche en transformations que ce soit sur le plan national que sur le plan local, n'ait pas intéressé un historien ou un thésard. Les Murois en sont restés à une narration très partielle et souvent caricaturale.

L'étude des archives municipales, en particulier les registres des délibérations du conseil et les dossiers sur les constructions et les aménagements permettent de nuancer ces idées reçues. La première partie de l'article paru dans *Mémoire d'Obiou* n°18, *Alfred Chion-Ducollet – Maire bâtisseur et réformateur*, a tenté une réécriture plus exacte.

La consultation des dossiers conservés par les Archives de l'Isère¹, plus fournis en lettres et communications permettent d'aller plus loin et de mieux ressentir l'état d'esprit et les interrogations des différents acteurs, et surtout du principal, Alfred Chion-Ducollet, personnage que l'on peut qualifier d'extraordinaire, au sens littéral du mot.

Tout d'abord il faut signaler, dans l'article précédent, une relation fautive de la période entre sa démission de deuxième adjoint en 1883 et l'élection au poste de maire en décembre 1886. Influencé par la légende il était impossible d'envisager ce que l'on découvre, à savoir qu'un des premiers « Chionard » a été son meilleur futur ennemi, le docteur Tagnard !

En mai 1884, on vote pour la première fois pour un mandat municipal de quatre ans. Chion-Ducollet n'est pas candidat, il doit penser que le fruit n'est pas assez mûr et qu'il doit encore organiser son équipe, 9 conseillers sur les 23 sont probablement devenus des fidèles puisqu'ils seront sur la liste en 1886. Le docteur Tagnard refuse le poste de maire qui revient à Ferdinand Pelloux, celui-ci démissionne le 4 juillet. Eugène Robequain lui succède mais toute action du conseil devient impossible du fait qu'il est divisé en deux clans totalement opposés sur le problème du collège et de la participation financière aux chemins locaux. Absences, démissions... La situation devient en juin 85 complètement bloquée avec un nouveau maire, Jean-Pierre Combe, opposé à toute construction scolaire. Les 9 partisans de Chion-Ducollet sont absents aux conseils ce qui empêche toute délibération importante. Chose étonnante, le docteur Tagnard devient le dixième de ce groupe manipulé par Chion-Ducollet.

Cette ambiance détestable se retrouve dans la ville, le 14 juillet est fêté séparément par les deux groupes². En août on vote pour le conseiller d'arrondissement, le candidat de la municipalité, élu sortant, Ferdinand Pelloux est battu par un candidat présenté par « le parti républicain progressiste », Eugène Robequain, ce qui désavoue la municipalité. Une pétition signée par 300 murois, certifiée conforme par Chion-Ducollet, notaire, est envoyée au préfet pour lui demander de dissoudre le conseil et d'organiser de nouvelles élections³.

Le mandat des conseillers qui devait aller jusqu'en 1888 se termine prématurément et de nouvelles élections sont programmées pour décembre 1886.

Les mains libres au Conseil Municipal

L'ancienne majorité désavouée, très divisée, privée d'un membre éminent, le docteur Tagnard, harcelée par le clan Chion-Ducollet ne présente pas de liste. Le « comité républicain progressiste » est au contraire organisé et peut présenter 23 candidats placés sur la liste par l'importance de leur

1. Notamment la cote 16M concernant les élections municipales.

2. Entre le 8 juillet et le 3 août le maire Jean-Pierre Combe envoie 4 lettres au préfet pour lui décrire la situation et demander la destitution des conseillers absents pour la quatrième fois et proposer ensuite la démission des autres conseillers. Il relate ce 14 juillet où les professeurs du collège ne sont pas allés au banquet officiel mais à celui des opposants.

3. Le nom de Chion-Ducollet apparaît en quatrième position mais le docteur Tagnard n'a pas signé. Il ne fait pas de doute que le principal rédacteur est Chion-Ducollet qui relève les irrégularités des délibérations vis à vis de la loi. La pétition se termine par « Démission ou dissolution ! »

position politique actuelle ou passée: en 1, Louis Guillot, le député de la circonscription, en 2 le nouveau conseiller d'arrondissement Eugène Robequain, le docteur Tagnard, ancien maire est en position 3 juste devant Chion-Ducollet ancien adjoint. Suivent 12 anciens conseillers et 7 nouveaux candidats.

La présence du docteur Tagnard n'est pas facile à expliquer, il trahit ses anciens amis qu'il rejoindra de nouveau l'année suivante. Est-il à l'aise dans cette attitude ? Il n'a jamais été d'accord avec le programme de Chion-Ducollet que propose le comité. En plus les critiques très acerbes sur la non-action des anciens maire dans la profession de foi doivent être dures à admettre⁴.

Ville de La Mure

COMITÉ RÉPUBLICAIN PROGRESSISTE.

ÉLECTIONS MUNICIPALES
DU 12 DÉCEMBRE 1886.

**LISTE des Candidats proposés par le Comité
et agréés en réunion publique :**

MM.

1 GUILLOT Louis, député de l'Isère, propriétaire à La Mure.	10 TROUSSIER Séraphin, prop ^{re} , anc. cons.
2 ROBEQUAIN Eugène, conseiller d'arrondissement, ancien maire.	11 JOUBERT César, bourrelier, ancien cons.
3 TAGNARD Romain, docteur en médecine, ancien maire.	12 LACROIX Nicolas, maître gantier, anc. cons.
4 CHION-DUCOLLET Alfred, notaire, ancien adjoint au maire.	13 GAILLARD Paul, maître menuisier.
5 BESSON Emile, confiseur, anc. adj ^t au maire.	14 BELMONT Paul, négociant, ancien conseiller.
6 PROST Emmanuel, mécanicien. <i>id.</i>	15 MANOEL Adolphe, maître d'hôtel, anc. cons.
7 BRACHON Jean, propriétaire et négociant, ancien conseiller.	16 BÉTHOUX Eugène, propriétaire, <i>id.</i>
8 LONGIN André, propriétaire, ancien cons.	17 DUBOIS-CHABERT Henri, agriculteur.
9 ARTHAUD Louis, négociant en clouterie, ancien conseiller.	18 BÉTHOUX Jules, marchand tailleur.
	19 ROUX Jules, maître cordonnier.
	20 LAFOND Lucien, brasseur.
	21 REVOL Henri, restaurateur.
	22 PELLAT Victor, maître menuisier.
	23 ACHARD Adrien, marchand de vins en gros.

Les 2/3 des électeurs inscrits vont voter pour cette unique liste qui est élue au premier tour. Au premier conseil le maire et les adjoints sont élus à l'unanimité moins leur propre voix. Chion-Ducollet lance immédiatement l'exécution de son programme.

L'union entre Chion-Ducollet et le docteur Tagnard est rapidement rompue, en décembre 1887 ils sont tous les deux candidats au poste de conseiller général. C'est le docteur Tagnard qui est élu. La rivalité entre « Chionards » et « Ficelards »⁵, deux groupes minoritaires mais qui peuvent faire

4. C'est probablement le député Louis Guillot qui a réussi à rallier le docteur Tagnard. Ils ont été camarades d'école et ils ont été un moment tous les deux ensemble à l'école de médecine de la marine avant que Louis Guillot choisisse une autre voie. Depuis son expérience d'adjoint, Chion-Ducollet a une piètre opinion des qualités d'homme politique du docteur Tagnard mais sa présence fortifie la crédibilité de la liste.

5. Les Ficelards, partisans du Docteur Tagnard, de son surnom « Ficelle », (allusion à sa maigreur ?). Victor Miard situe le début de cette rivalité dès la démission du poste d'adjoint en 1883, ce qui est beaucoup trop tôt. Manifestement cette période de la prise de pouvoir de Chion-Ducollet avec la complicité du docteur Tagnard n'a pas été étudiée par nos « historiens » locaux.

beaucoup de bruit, s'installe dans la cité.

En 1888, l'opposition ne présente que 10 candidats qui subissent un affront avec seulement 6 à 36 voix.

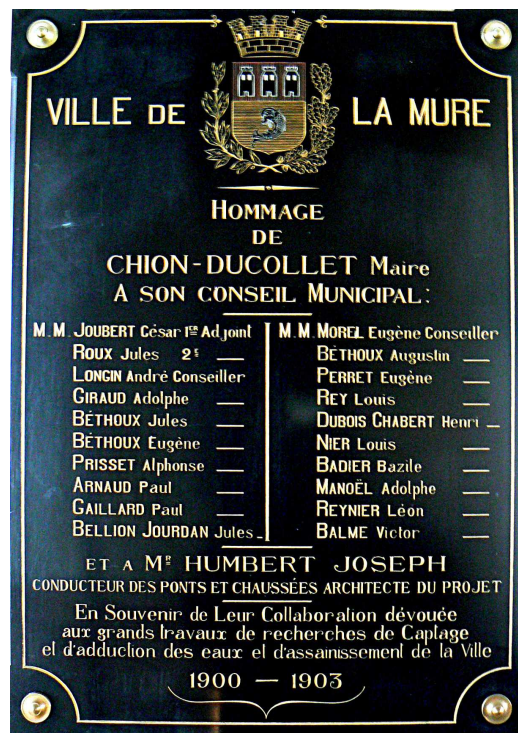
En 1892 juste après « l'affaire des robes blanches », l'opposition s'est ragailardie et présente une liste complète de 21 noms, nous reviendrons sur cette élection qui a failli éliminer Chion-Ducollet. Pour une unique fois, 5 opposants sont élus mais ils ne siègeront qu'un an.

Pas de liste d'opposition en 1896 et 1900 ; en 1904, il y a deux listes incomplètes avec certains candidats qui se retrouvent, à leur corps défendant, des deux côtés ! pas de candidats en 1908, la campagne est calme, d'autant plus que le maire est malade⁶.

Les électeurs se déplacent en masse en période chaude : 875 votants en 1892, et un peu moins en 1904 (752), ils sont 550 à 685 lorsqu'il n'y a pas ou peu d'opposition.

Chion-Ducollet a donc les mains libres pendant tous ses mandats ce qui lui sera un gros atout pour accomplir ses projets. Il est le chef incontesté d'un conseil qui sera toujours admiratif de la puissance de travail et de l'esprit de décision de son maire. Ce conseil ne se renouvelle que du fait des décès et des problèmes de santé. Seulement 3 personnes assureront les deux postes d'adjoints⁷.

Les occasions de congratulations mutuelles ne sont pas rares : à l'occasion des votes annuels du budget et des grands événements : succès d'une entreprise, inaugurations, légion d'honneur... Les conseillers seront toujours à côté de leur maire dans les moments difficiles et se déclareront partie prenante des décisions contestées. Les conseillers font cadeau de l'insigne de la légion d'honneur, Chion-Ducollet offre une plaque en remerciement après l'adduction d'eau (photo ci-contre, on peut voir cette plaque dans le hall du deuxième étage de l'hôtel de ville).



Opposition avec le clergé

La tradition donne à Chion-Ducollet, l'anticléricale, le mauvais rôle dans ses démêlés avec le « bon » abbé Morel. L'étude des documents nous livre une réalité plus nuancée.

On semble oublier que, comme le nom l'indique, les cléricaux ont précédé les anticléricaux. Les cléricaux étaient les ecclésiastiques qui souhaitaient garder un important pouvoir temporel que la troisième république voulait leur enlever en les cantonnant à leur pouvoir spirituel. Les anticléricaux, en républicains convaincus, défendaient l'application des nouvelles lois de la République.

A La Mure, en 1880, ce sont les notables bien-pensants qui sont au pouvoir, parmi la population il existe une certaine forme d'anticléricisme : le 15 août 1880, une pétition est donnée au maire avec quatre pages de signatures, elle demande de mettre fin au passage des clochettes appelant les fidèles à la messe, tous les matins, ceci « *froissant la conscience de tous les citoyens professant des idées contraires* ». En conclusion, on demande un peu plus : « *En outre ils vous verraient avec*

6. Il est absent aux conseils du 11 janvier 1908 au 2 septembre 1909, mais restera le maire opérationnel à partir de sa villa ; par contre il ne pourra pas exercer sa fonction de député. On ne sait rien sur sa maladie.

7. Premier adjoint, Emile Besson, confiseur de 1886 à 96 puis César Joubert, bourrelier.

Deuxième adjoint, César Joubert de 1886 à 1896 puis Jules Roux, cordonnier,

plaisir Monsieur le Maire, prendre pareille décision relativement aux processions ». Cette pétition va être partiellement entendue puisque le 30 septembre 1881, le maire, Félix-Ferdinand Pelloux prend un arrêté municipal : *Défense de parcourir les rues de la ville en agitant des sonnettes* mais ne prend pas de décision sur les processions qui à Grenoble, Vienne, Voiron et dans de nombreuses villes sont en cours de suppression.

L'abbé Morel est le curé de La Mure depuis 1877, son supérieur monseigneur Fava est évêque de Grenoble depuis 1875⁸. Ce dernier, évêque de combat, est en lutte ouverte avec les francs-maçons et en opposition très conflictuelle avec les autorités du département et de Grenoble qui mettent en place les décisions de l'assemblée nationale, comme par exemple la création d'un lycée de jeunes filles et la suppression des enseignements congrégationnistes.

Chion-Ducollet a deux adversaires à sa hauteur qui vont tout faire pour le déstabiliser, les échanges vont être rudes. Lors de la campagne électorale de 1886, dont le vainqueur probable est Chion-Ducollet, l'abbé Morel annonce, le dimanche 5 décembre, qu'il va faire construire une nouvelle église dans le clos Guillot. Chion-Ducollet qui est partisan de cette construction mais dans le cadre municipal considère cette déclaration comme une manœuvre.

Le jour du vote, le frère directeur des écoles chrétiennes arrive avec un jeune frère, manifestement pas encore en âge de voter, qui présente une carte au nom de Victor Burdet, ce dernier ayant quitté La Mure l'année précédente. Le directeur, interrogé par le président du bureau confirme une première fois l'identité mais il est rapidement obligé de reconnaître la tricherie.

La nouvelle église

Le dimanche 26 après l'élection de la nouvelle municipalité, l'abbé Morel déclenche les hostilités, il annonce qu'il ne fera pas les visites officielles habituelles du 1^{er} janvier.

Le maire est présent au conseil de Fabrique suivant, c'est son droit mais totalement inhabituel, il est fort mal reçu. M. Arnaud, également notaire mais royaliste, lui tourne le dos et l'on ne délibère pas. Il en est de même à la réunion suivante. L'abbé Morel donne suite à son projet en ignorant le maire et les formalités administratives légales et prévoit une grande cérémonie religieuse, fin mai, à l'occasion de la pose de la première pierre.

Chion-Ducollet prétend qu'il essaye vainement d'établir le contact

« depuis le 10 mai courant, mes propositions ont été faites deux fois et deux fois



Paru dans *Actualité Dauphinoise illustrée* du 4 octobre 1891. Pour certains Murois Chion-Ducollet pouvait être une créature du Diable

8. Il était auparavant évêque de la Martinique où il ne voulait pas d'un clergé de couleur.

refusées, M. le Curé se bornant à déclarer qu'il ne faisait qu'exécuter les ordres de M. l'évêque ».

Chion-Ducollet rend compte au préfet, annonce qu'il prendra un arrêté municipal pour interdire toute manifestation en dehors de l'église et qu'il faudra renforcer la brigade de gendarmerie pour maintenir l'ordre au cas "*probable où M. le curé et M. l'évêque passeraient outre mon arrêté.*"

Ce contentieux est à l'ordre du jour du conseil du 25 mai 87, Le maire en expose le détail, l'assistance est étonnamment nombreuse : "*la séance est levée à 10 h du soir et les sept ou huit cents personnes présentes à cette importante séance se retirent paisiblement*"

Le préfet envoie à l'évêque une lettre très ferme :

« L'administration municipale est légitimement froissée de cette façon d'agir qui n'est nullement justifiée, je suis persuadé, Monsieur l'évêque, que la responsabilité ne vous en incombe pas et que M. le Curé a agi, lui-même sans votre autorisation. Toutefois comme il importe de prévenir dès à présent M. le Curé des conséquences fâcheuses qui pourraient résulter pour lui de cette façon d'agir ; je suis dans la nécessité de lui faire notifier, conformément d'ailleurs aux instructions Ministérielles, un extrait de la circulaire du 4 juillet 1882⁹.

Les termes de cette circulaire sont nets et précis, je vous prie de bien vouloir faire avertir M. le Curé, que le cas échéant, je n'hésiterai pas à en requérir l'application rigoureuse. »

La situation se dénoue le 30 mai, l'abbé Morel rend les armes et fait parvenir "*l'acte de Soumission du curé à l'autorité civile : demande de transfert du culte sur papier timbré à 0.60 centimes*" :

« Je soussigné Morel Curé archiprêtre de La Mure, pour me confirmer aux prescriptions de la circulaire Ministérielle du 4 juillet 1882, relative à l'organisation du Culte catholique, sollicite de Monsieur le Préfet de l'Isère l'autorisation de transfert du culte dans l'édifice actuellement en construction à La Mure, dans la propriété dite du clos Guillot.

Je prends l'engagement de faire construire cet édifice à mes risques et périls, soit au moyen de mes ressources personnelles, soit avec des souscriptions volontaires faites dans ce but, mais sans faire appel, dans aucun cas, au concours financier de la Commune de La Mure et de celles formant la circonscription paroissiale.

Je m'engage, en outre, lorsqu'il sera entièrement achevé, à faire donation, sans soute ni retour, de cette église à la ville de La Mure et par acte régulier si l'administration m'y oblige¹⁰. »

L'agrandissement du cimetière

L'occasion suivante de conflit est l'agrandissement du cimetière, La municipalité, conformément à la loi de 1884 décide d'en abolir le caractère confessionnel. Mais Chion-Ducollet « *désireux d'éviter tout conflit avec les ministres des différentes religions* » demande dans une longue lettre au préfet

« s'il est possible de déroger à la loi, par un arrêté spécial, en déterminant le lieu de sépulture des morts de chaque culte¹¹ ». Il ajoute : « étant donné le caractère et le tempérament de M, le Curé de La Mure, de vouloir bien faire donner, des instructions

9. Cette circulaire donne le statut des lieux de culte et précise en particulier que la construction, le déplacement d'un édifice est soumis à l'approbation des autorités civiles.

10. Aussitôt cette nouvelle est annoncée à la population, **à son de caisse**, "*dans le but de rétablir le calme dans les esprits*"

11. Le préfet rendra compte au ministre qui refuse toute dérogation à la loi. Cette demande de dérogation au préfet est étonnante et remet en cause le prétendu fanatisme du maire dénoncé par le curé Morel qui accuse le Maire d'avoir détruit une vieille croix de bois vermoulue qui s'est probablement effondrée naturellement au mauvais moment.

spéciales et précises à ce Fonctionnaire¹² de la République, par M. l'Évêque de Grenoble, son chef hiérarchique, afin qu'aucune difficulté, qu'aucun trouble ne puisse se produire à l'occasion de l'ouverture du nouveau cimetière ».

Chion-Ducollet envoie une lettre plutôt courtoise à l'abbé Morel

« je vous prie, Monsieur le Curé, de vouloir bien bénir le nouveau cimetière à l'occasion de la procession accoutumée du 1^{er} novembre. D'avance, Monsieur le Curé, je puis vous assurer de la reconnaissance de la Municipalité et du Conseil Municipal qui se feront un devoir de vous témoigner leur gratitude à la première occasion. »

L'abbé Morel répond, le lendemain, qu'il transmet la lettre à l'Évêque, seul habilité à décider. Le Maire n'aura pas de réponse écrite. Une lettre de l'évêché à M. Perret, chef de service à la préfecture lui répond indirectement :

« Il faut savoir que d'après les lois canoniques, les enfants morts sans baptême, les juifs, les protestants, les suicidés, etc. ne peuvent être enterrés en terre sainte et qu'il suffit d'une telle sépulture pour polluer le cimetière... »

Il n'y aura donc pas de procession pour les morts, ni de bénédiction. C'est le point de départ d'une période très conflictuelle car Chion-Ducollet déclare que puisqu'il n'y a pas procession pour les morts, il n'y en aura plus pour les vivants.

L'affaire des robes blanches

Chion-Ducollet prend un arrêté supprimant les processions dans la ville ce qui lui a été demandé à plusieurs reprises par une partie de la population et qui n'est pas original dans l'ambiance de l'époque puisque de très nombreuses communes ont pris cette décision depuis plusieurs années.

Nous n'allons pas détailler ce match entre deux forts caractères qui veulent avoir le dernier mot, il est exposé dans le numéro 9 de *Mémoire d'Obiou* par Henri Desmoulins sous le titre « *L'affaire des Robes Blanches de La Mure* ». Néanmoins, il est nécessaire de faire quelques remarques pour revenir sur certaines idées reçues et mieux comprendre le déroulement de cette histoire :

C'est incontestablement l'abbé Morel qui mène le combat¹³, il envoie au maire une lettre considérée comme injurieuse à laquelle il ne répondra pas.

« Le Souverain juge des vivants et des morts, votre maître et le mien, sait par quels laborieux efforts vous avez préparé de longue main cet interdit, et l'avez aujourd'hui mené à bon terme ; j'en appelle à son tribunal et vous laisse à sa justice. En attendant que La Mure s'appartienne, nous chercherons en dehors de votre domaine, une terre hospitalière qui nous permettra de continuer nos processions paroissiales. Nous redoublerons d'ardeur selon le besoin dans nos supplications publiques. Je prierai cordialement pour M. le Maire et son docile conseil... ».

Chion-Ducollet est un juriste très pointu, les arrêtés et les procès-verbaux sont rédigés dans les règles, ils sont approuvés par le Conseil municipal et par le préfet à qui il rend régulièrement compte de ses problèmes.

Il perd le procès que lui intente le curé en première instance, par le tribunal de La Mure, le juge M. Darnaud, adversaire du maire, jugeant en politique et non en juriste dans un procès émaillé d'incidents dont une cour incomplète. Le jugement est annulé en cassation et renvoyé vers le tribunal de Valbonnais qui remettra de l'ordre en condamnant le curé et les autres protagonistes.

Pendant ce temps, nos deux duettistes ont été débordés et leur combat va faire le tour des presses régionales et nationales. Un journaliste, mêlant arrêtés et procès-verbaux va donner à croire que Chion-Ducollet a interdit les « *robes blanches sur la commune* », les journaux, sans vérifier, vont relayer ce fait, sans retenues avec de nombreuses variations, moqueries et injures sur son patronyme. Au début, même la presse républicaine participe à cette curée jusqu'à ce que l'on prenne

12. Les prêtres sont encore salariés de l'État.

13. Il le dit à M. Chinchole, le reporter du *Figaro*.

le temps de lire les arrêtés, la presse de gauche viendra au secours de Chion-Ducollet.

La cession de l'église à la municipalité

En 1896 l'abbé Morel veut faire donation de l'église à la ville. Mais Chion-Ducollet la trouve inachevée et considère que l'accord de 1887 n'est pas respecté. "*La Ville ne doit entrer dans aucun frais ni débours et accepter la donation telle qu'elle a été promise.*" Il a l'accord du préfet. Un architecte, M. Bugey fait un devis de 70 à 80 000 francs pour l'achèvement de l'église.

La paix religieuse avec le nouvel évêque

La donation a lieu en 1900, Monseigneur Henry a remplacé Monseigneur Fava, décédé le 17 octobre 1899.

Ce nouvel évêque, va ramener la paix religieuse et travaillera avec Chion-Ducollet pour sauver l'ancienne église comme nous l'avons relaté dans l'article précédent.

Dans le Bulletin du Diocèse de Reims de 1900, on peut lire :

« A signaler une conversion, si le terme n'est pas trop fort, c'est celle du célèbre maire de La Mure, au diocèse de Grenoble, M. Chion-Ducollet.

Après une démarche courtoise faite à Grenoble par le maire de La Mure, auprès du nouvel évêque, M^{gr} Henry est venu la semaine dernière à La Mure, et il a rendu visite à M. Chion-Ducollet. Puis M. le Maire accompagné de ses adjoints, a fait à Monseigneur sa visite officielle. S'adressant à sa Grandeur, il lui a dit toute sa joie et lui a donné "l'assurance que la municipalité de La Mure travaillerait désormais, en union avec l'évêque, au plus grand bien du pays, dans la paix, la justice et la liberté".

Le résultat heureux de cette entrevue ne s'est pas fait attendre : le soir même, la petite ville rayonnait sous les feux d'une illumination générale ; et le lendemain, comme gage immédiat de pacification, le sacrement de la confirmation était administré dans la nouvelle église, qui, par ordre supérieur, n'avait pas encore été livrée au culte. »

Chionards et Ficelards

En ce début de troisième république, la droite est politiquement sans vigueur du fait de sa division : deux tendances royalistes, des bonapartistes, des républicains de droite... Mais elle conserve une influence sociale par sa fortune, son prestige dans le monde, sa place dans les grands corps de l'Etat et son lien avec le monde des affaires.

A la Mure, à une autre échelle, c'est un peu la même situation, les notables et les possédants, divisés sur le plan politique, sont riches et peuvent, avec leurs ressources, se procurer le bien-être refusé à la plupart de leurs administrés.

L'arrivée d'un jeune loup, ambitieux mais compétent et travailleur, va modifier les positions, parfois dans le tumulte. La droite et l'église se réunissent dans la lutte contre cet étranger, plein d'idées et de projets qui vont les déranger dans leur confort personnel. Inversement, les républicains le reconnaissent rapidement comme leur chef incontesté.

On a vu que le docteur Tagnard a, en 1885-86, fait défaut à son camp et a aidé Chion-Ducollet dans sa conquête du pouvoir, il reviendra en 1887 vers ses anciens alliés à l'occasion d'une lutte électorale avec Chion-Ducollet pour le poste de conseiller général qu'il gagnera et il deviendra la figure de proue de la nouvelle opposition. Le docteur André Tagnard n'est pas de la même origine que les notables qu'il représente, il est fils de paysan et a appris le métier de médecin dans la marine, il est chargé de la médecine des pauvres, ce n'est pas un chef ni un homme d'action. Il n'a pas été un bon maire en 1882 et a refusé le mandat suivant sans donner de raison. Dans ses

fonctions de maire et de conseiller général on ne trouve aucune action marquante. Chion-Ducollet lui fait deux gros reproches: ne pas avoir profité au début des lois Ferry des subventions généreuses accordées pour construire des écoles et de payer « les contingents de vicinalité » imposés à La Mure, sans réagir¹⁴. A chaque occasion il critique l'inactivité de son adversaire : « *Pendant deux années de Mairie M. Tagnard n'a fait aucune amélioration dans la Ville, aucun acte pour réprimer le gaspillage scandaleux qui se faisait des deniers communaux.* »

Le docteur Tagnard ne siègera qu'en 1887, votant toutes les résolutions comme les autres membres ce qui ne l'empêchera pas, revenu dans l'opposition de critiquer violemment les réalisations du maire.

Il n'est pas facile de se faire une idée de l'état exact de l'opposition, elle reçoit une gifle en 1888 avec 6 à 36 voix pour les 10 candidats avec 80 électeurs de plus qu'à l'élection précédente. On l'imagine peu nombreuse, désunie et sans aucune influence sur les électeurs probablement satisfaits de voir de nouveaux bâtiments s'élever et la ville commencer sa rénovation. Heureusement elle va trouver dans la guéguerre entre le maire et le curé un motif de se rassembler et de se régénérer temporairement.

Rien de ce que fait la municipalité ne trouve grâce, c'est inutile, mal réalisé, trop coûteux, Certaines périodes électorales sont prétexte à des déchaînements verbaux qui peuvent être injurieux et de mauvais goût. C'est le caractère et la façon de gouverner du maire qui reviennent le plus souvent : *Aigle, Roi, Empereur de la Matheysine, despote, tyranneau de province, tyran, chef de partisans* et même, après plusieurs années de maire, *individualité étrangère aux précédents suspects*¹⁵...

Les élections de 1892 seront particulièrement agitées, Chion-Ducollet, malgré sa victoire juridique, s'est fragilisé avec l'affaire des robe blanches et l'opposition s'est confortée et peut présenter une liste complète. La campagne électorale est sans pitié, notamment entre les deux tours après la possible victoire amorcée au premier tour par l'opposition. Chion-Ducollet remporte ce deuxième tour de justesse. L'agitation va se prolonger un an suite aux différents recours et à l'invalidation de l'élection de Chion-Ducollet qui doit se représenter à une partielle qu'il gagne. L'opposition ne se remettra pas de cette défaite, les cinq élus ne participent plus aux conseils municipaux.

Les notables se sont livrés à une guérilla permanente, en offrant leur aide et leurs conseils à ceux qui voulaient faire un procès à la municipalité : à M. Perrier au moment de la construction de l'école Pérouzat, à M. Pradourat, entrepreneur du collège, quitte à les laisser tomber avant le procès perdu ce qui fait écrire à Chion-Ducollet :

« Et voilà les conséquences des mauvais conseils d'aigrefins, ne rêvant que méchancetés contre ceux qui les gênent, au risque de ruiner ceux qui ont la faiblesse de les écouter, et quand arrive le moment de payer, comme toujours ils s'éclipsent, satisfaits d'avoir assouvi leurs mauvais instincts. »

Ces notables, forts de leur position sociale ne veulent pas observer les arrêtés municipaux et font des procès qui s'éternisent comme par exemple la famille Ros, rue Pierre grosse (rue colonel Escallon) à plusieurs reprises pour des questions d'écoulement d'eau usée et d'escalier gênant l'alignement ou Maître Arnaud, notaire, lui aussi rue Pierre grosse pour la même histoire d'escalier qui déborde dans la rue. Cet épisode se terminera, après quelques années de procédure et d'inertie par la démolition par la force publique de l'escalier de M. Ros, et la reddition de Maître Arnaud. On pourrait aussi citer les procès, parfois un peu ridicules, pour des tricheries vis-à-vis de l'octroi avec M. Pelloux, restaurateur, lui aussi adversaire irréductible. Il faut dire que l'Autorité n'était pas toujours aidée par le juge de paix du tribunal de la Mure ; ce qui nécessitait de faire intervenir les

14. Chion-Ducollet, maire, va combattre l'administration sur ce sujet, Il décidera de ne payer annuellement que la part qui lui semble normale, Menacé d'imposition forcée, il persévère, argumente mot à mot avec l'agent voyer et il finira par obtenir satisfaction, Dans ce combat, le docteur Tagnard, devenu conseiller général, n'apportera aucune aide, au contraire, il restera opposé à toute modification, sous prétexte, qu'un jour un représentant murois avait signé les accords.

15. Profession de foi du comité républicain démocratique de 1892 (docteur Tagnard).

juridictions supérieures.

Pourquoi Chion-Ducollet n'a-t-il pas cherché à ramener la paix à La Mure ? Après 1901, suite à l'établissement de bonnes relations avec Monseigneur Henry et des élections remportées facilement, le moment était favorable. Après 15 ans de responsabilité et de transformation de la ville, il n'avait plus rien à prouver. Un peu moins de mégalomanie, une diminution de son emprise, une plus grande délégation, un « débauchage » de quelques adversaires parmi les moins virulents auraient permis de ramener durablement la paix. Ses fonctions de conseiller général et plus tard de député lui permettaient de prendre un peu de recul.

Au contraire, au printemps 1909, il lance une véritable bombe qui va rétablir une ambiance détestable. Son adversaire, le docteur Tagnard décède le 6 mars, ses amis lancent une souscription pour élever un monument sur sa tombe, une demande de participation est adressée au maire et au conseil municipal. La réponse est une déclaration d'une violence inouïe et pas du tout conforme aux usages lors d'un décès. Il commence par désacraliser « *l'homme bon, désintéressé et charitable*¹⁶ » :

« M. le Docteur Tagnard, décédé à La Mure le 6 mars 1909, fut en effet le médecin des pauvres du canton de la Mure, mais il le fut avec une rémunération très convenable.

Il recevait du Département environ 3 000 francs pour les divers services : assistance médicale gratuite, vaccine, hygiène, protection des enfants du premier âge et 600 francs du chemin de fer, en sus d'une carte de circulation gratuite, ce qui lui donnait un total de 3 600 francs par an, ou 300 francs par mois, soit dix francs par jour.

A ce prix, il pouvait être le médecin des pauvres ! »

Puis vient toute une litanie de reproches sur son action en temps que maire puis en tant que conseiller général. En conclusion ;

« D'aussi grandes actions ne paraissent pas devoir motiver un hommage public au médecin rétribué de l'assistance, à l'ancien Maire de La Mure et à l'ancien Conseiller Général. »

Le texte est consigné sur le registre des délibérations et est approuvé par tous les conseillers sauf un.

Il est probable que de nombreux Murois, votant Chion-Ducollet et appréciant André Tagnard le médecin, ont été choqués par une telle attitude et lui garderont rancune.

1912, une élection de trop

Le 5 mai la liste de Chion-Ducollet est mise en minorité au premier tour, par environ 380 voix contre 480 à la liste de la coalition qui s'était liguée contre lui.

Le paysage politique a beaucoup changé depuis 1886. Le développement de l'industrie a engendré des syndicats ouvriers et sont apparus des partis politiques toujours plus à gauche, les partis qui se revendiquent du socialisme créent en 1902 au congrès de Tours le parti socialiste français, puis en 1905 la SFIO (Section Française de l'Internationale Socialiste). De 12 députés en 1889, le parti socialiste passe à 76 en 1910.

Pour cette extrême gauche locale de l'époque, Chion-Ducollet est l'exemple type de ce qu'ils haïssent : un maire notable, autocrate pour qui le collectivisme est « *une utopie destinée à supprimer la propriété* », riche « *qui boulotte ses rentes dans une villa-château-fort à la Louis XI, qu'il a reliée, pour plus de sûreté, d'un fil téléphonique avec la caserne de gendarmerie...* ».

Leur quotidien *Le droit du peuple* fait une campagne par des articles signés de pseudonymes divers, souvent injurieux qui restent dans le général et les sous-entendus, dénonçant sa mégalomanie, les impôts...

Finalement Chion-Ducollet se retrouve isolé en face de partis politiques qui veulent l'éliminer, chacun d'eux ne peut de son côté y parvenir, ils vont s'allier malgré leurs idées opposées et vont

16. C'est souligné par Chion-Ducollet.

constituer une liste commune avec sept libéraux, sept radicaux-socialistes, sept socialistes. Chaque groupe multipliant les appels pour une discipline de vote sans rayure d'un adversaire. Cette consigne a été respectée même si les socialistes sont les moins bien votés de vingt à trente voix.

On peut aussi lui imputer une bonne part de responsabilité de sa défaite : sa maladie altérant son mandat de député qu'il ne renouvellera pas en 1910, son caractère qui ne s'est pas amélioré avec l'âge, son « éloge funèbre » du docteur Tagnard, des procès non justifiés contre l'architecte et l'entrepreneur de la construction des égouts... De nombreux électeurs malgré leur admiration pour l'oeuvre accomplie, qui ne pourra maintenant qu'être continuée, ont jugé préférable de changer d'époque.

Sources

Les comptes rendus annuels de la municipalité de 1886 à 1912 (qualifiés de propagande par l'opposition).

Les bulletins publiés par Chion-Ducollet ou par l'opposition.

Les Archives de la Mure.

Les Archives de l'Isère.

Les journaux de l'époque nous apportent peu de renseignements sur le fond de l'histoire, il s'agit, le plus souvent d'articles signés d'un pseudonyme, à charge, souvent injurieux, restant dans le général et les ragots. Il en est de même des bulletins publiés aussi par des anonymes.

De nombreux documents sont reproduits sur le site internet :

http://geologie_patrimoine_matheysine.perso.sfr.fr